

Répartition de subventions dans le domaine culturel

Rapport n° CP/2012/567

Service gestionnaire :

Service du développement artistique

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation une série de propositions d'intervention du Département au titre des activités culturelles, la convention de partenariat et de financement 2012-2014 à conclure entre le Théâtre du Marché aux Grains de Bouxwiller, la DRAC Alsace, la Région, la ville de Bouxwiller, la Communauté de Communes du Pays de Hanau et le Département ainsi qu'une aide exceptionnelle à l'ensemble Accroche Note pour une tournée de concerts décentralisés dans le cadre du Festival MUSICA.

1 – Activités culturelles

Le Conseil Général contribue à la réalisation de diverses manifestations et activités culturelles.

En annexe jointe à ce rapport, j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation un tableau des propositions formulées par la commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire lors de sa dernière réunion pour un montant de 6 500 €.

2 – Théâtre du Marché aux Grains

Lors de sa réunion du 26 janvier dernier, la commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire s'est prononcée favorablement sur l'attribution d'une subvention de 37 000 € au Théâtre du Marché aux grains à Bouxwiller. Elle a par ailleurs souhaité la mise en place d'une convention de partenariat et de financement avec le Théâtre du Marché aux Grains de Bouxwiller, pour la période 2012-2014.

La convention sera établie entre le Département, la DRAC Alsace, la Région, la ville de Bouxwiller, la Communauté de Communes du Pays de Hanau et l'association.

La subvention de 37 000 € pour l'année 2012, votée en Commission permanente du 5 mars 2012, a été versée au Théâtre du Marché aux Grains.

Vous trouverez ci-joint, le projet de convention de partenariat 2012-2014 rédigé entre temps entre les différentes parties prenantes.

3 – Tournée de concerts décentralisés de l'ensemble Accroche Note

Dans le cadre de la Charte des festivals du Bas-Rhin, les organisateurs de MUSICA ont mis en place, depuis 2010, une tournée de concerts de musique contemporaine en partenariat avec les relais culturels de Bischwiller, Sélestat et Saverne. Cette tournée, précédée d'actions pédagogiques dans les écoles de musique, rencontre un vif succès auprès du public (1500 auditeurs en 2011). L'entrée aux concerts est gratuite.

Cette année, la formation retenue est l'orchestre alsacien Accroche Note.

Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 30 000 € à la formation Accroche Note pour lui permettre de donner ces différents concerts du 27 septembre au 6 octobre prochain à la Maison des Associations et de la Culture Robert LIEB de Bischwiller, aux Tanzmatten à Sélestat et à l'Espace Rohan de Saverne.

Cette proposition a recueilli l'avis favorable de la Commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
21043	65-6574-3110	547 000,00 €	37 750,00 €	36 500,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide conformément aux tableaux annexés, d'attribuer des subventions d'un montant total de 36 500 € au titre de l'aide aux activités culturelles, dont 30 000 € à l'ensemble Accroche Note pour une tournée de concerts décentralisés dans le cadre du Festival MUSICA.

Pour les subventions d'un montant inférieur à 3 000 €, le versement interviendra dans les meilleurs délais.

Pour les subventions d'un montant supérieur à 3 000 € :

- *Un premier acompte de 50 % sera versé dans les meilleurs délais,*
- *Le solde sera versé au vu d'un bilan intermédiaire des activités de chaque association.*

Dans les deux cas, les associations devront produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans l'année qui suit la réalisation de l'action ou du projet.

Par ailleurs, le Département est susceptible de demander le reversement de tout ou partie de l'aide en cas de non réalisation ou de réalisation partielle des projets.

La commission permanente autorise en outre son président à signer le moment venu la convention financière 2012 à conclure entre le Département et l'association Accroche Note (convention établie selon le modèle annexé au règlement financier départemental).

Le versement de la subvention interviendra alors conformément aux modalités de paiement prévues dans cette convention, à savoir en une fois à réception de la convention signée.

Elle autorise également son président à signer la convention de partenariat et de financement 2012-2014 à conclure entre, d'une part, le Département, la DRAC Alsace, la Région, la ville de Bouxwiller et la Communauté de Communes du Pays de Hanau, et d'autre part, l'association "Théâtre du marché aux grains".

Strasbourg, le 20/08/12

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL